



# LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit  
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine

**Prieuré Marie-Reine**  
**Ecole N.-D. de la Ste-Espérance**  
195 rue de Bâle  
68100 MULHOUSE  
☎ : 03 89 44 66 93  
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

**Oratoire Saint-Joseph**  
22 rue Ampère  
68000 COLMAR

**Chapelle N.-D. de la Ste-Espérance**  
37 rue Pasteur  
90300 CRAVANCHE

**Abbé Anthony Romanens**  
☎ : 06 82 64 82 16  
@ : a.romanens@fsspx.email

**Abbé Louis-Marie Carlhian**  
☎ : 06 12 87 41 21

**Mme C. Burgy (Secrétariat)**  
☎ : 06 36 68 56 20

**Mlle E. Ledermann (Librairie)**  
☎ : 06 88 25 04 46

## SOMMAIRE

Lancement de la Milice de l'Immaculée.....	1-3
Calendrier .....	4-5
Histoire de la Milice de l'Immaculée.....	6-7
Annonces .....	8
<b>Annexes :</b>	
Programme des 16 et 17 mars	
Demande d'inscription	
Certificat d'inscription	
Tract Saint Maximilien Kolbe	
Aumône de Carême 2019	

## Lancement de la Milice de l'Immaculée

M. l'abbé Anthony Romanens, fsspx

### PRÉSENTATION

**MI** A MILICE DE L'IMMACULEE, ou *Militia Immaculatæ* en latin, abrégée en « M.I. », est un mouvement de catholiques qui se proposent de travailler à la conversion des pécheurs, hérétiques, schismatiques, etc., en particulier à celle des francs-maçons, ainsi qu'à la sanctification de tous et toutes, sous la protection et grâce à l'intercession de la Vierge Marie. Les membres s'appellent « Chevaliers de l'Immaculée ».

Cette présente *Couronne de Marie* vous offre à lire un tract sur saint Maximilien Kolbe ; les statuts du mouvement, l'acte de consécration à l'Immaculée, l'invocation quotidienne (p. 3) ; une brève histoire de la Milice de l'Immaculée (pp. 6-7).

Ne la confondons pas avec la Milice de Marie, ou *Militia Mariæ* en latin, qui est un mouvement catholique marial essentiellement apostolique, d'où ses fréquentes réunions de prières et de coordination et son apostolat public porte-à-porte.

La Milice de l'Immaculée est faite pour tous les fidèles parce qu'elle s'adapte à chacun d'eux en fonction de leur zèle, de leurs capacités et de leur état de vie. Il y a en effet trois degrés d'appartenance à la Milice de l'Immaculée.

Dans le premier degré, chacun se consacre soi-même à l'Immaculée et cherche à poursuivre le but de la Milice dans sa vie individuelle par la prière, le sacrifice, la fidélité à son devoir.

Dans le deuxième degré, des statuts particuliers et des programmes lient



ensemble les chevaliers en vue de coordonner leurs efforts pour un apostolat non plus individuel mais social et public. Les chevaliers peuvent coopérer à divers projets apostoliques dans une paroisse ou dans une communauté religieuse, ou encore, un mouvement, de jeunes par exemple, peut embrasser l'idéal de la Milice de l'Immaculée.

Dans le troisième degré, le chevalier se dédie complètement et exclusivement à l'apostolat de l'Immaculée et scelle sa consécration par les vœux religieux. A ce degré, les chevaliers sont des religieux en tant que tel, qui vouent leur vie, prière et action, à l'Immaculée. Saint Maximilien réalisa ce troisième degré en particulier à Niepokalanow (La Cité de l'Immaculée), en 1927. Douze ans après sa fondation, cette cité comptait 762 frères religieux.

### LANCEMENT DE LA M.I.

Les samedi 16 et dimanche 17 mars prochain, M. l'abbé Stehlin, prêtre et supérieur dans la Fraternité Saint-Pie X, directeur mondial de la M.I., viendra dans nos trois chapelles pour lancer le mouvement.

C'est l'engagement dans le premier degré de la M.I. qui vous sera proposé. On s'y oblige à se consacrer à l'Immaculée et à porter la médaille miraculeuse. C'est accessible à tout le monde ; c'est là, une force de la M.I.

#### Pour se préparer concrètement :

- s'instruire grâce à ce présent bulletin ; instruire ses proches qui n'ont pas le temps ; instruire ses enfants ;

- préremplir la demande d'inscription (jointe à ce bulletin et à disposition dans les chapelles), le plus complètement possible, une par personne ;

- préremplir le certificat d'inscription (joint à ce bulletin et à disposition dans les chapelles), le plus complètement possible, un par personne ;

- une préparation de 13 jours, NON OBLIGATOIRE, vous sera proposée en chaire le dimanche 3 mars ;

- une bonne confession est conseillée, non obligatoire ;

- le jour J, assister au lancement de la M.I. muni de sa demande et de son certificat d'inscription ; les enfants de 6 à 12 ans, auront une récollection adaptée par un prêtre.

#### Le jour J, la cérémonie d'engagement :

- chant au Saint-Esprit (*Veni Creator*) ;
- chant à la Sainte Vierge ;
- renouvellement des promesses du baptême, tous ensemble ;
- bénédiction des médailles miraculeuses ;

- imposition de la médaille miraculeuse, au banc de communion, pour tous ceux qui n'ont encore jamais reçu cette imposition ;

- distribution d'une médaille miraculeuse à tous les autres au banc de communion ;

- acte de consécration à l'Immaculée, tous ensemble ; (au moment de dire son nom et prénom, un instant de silence sera observé pour que chacun se nomme intérieurement) ;

- prière jaculatoire de la M.I. ;

- bénédiction du prêtre ;

- cantique à l'Immaculée.

Les fidèles déposent leur demande et leur certificat d'inscription, lorsqu'ils passent au banc de communion pour recevoir la médaille miraculeuse. Les certificats seront rendus signés dans les jours suivants.

Une garderie pour les petits-enfants jusqu'à 5 ans sera assurée jusqu'à la fin de la cérémonie des engagements, par des mamans et jeunes filles déjà engagées dans la M.I.

#### Et après ?

Il n'y a aucune réunion à prévoir. Seule une cérémonie (ou deux) dans l'année sera prévue un dimanche, pour permettre l'engagement de nouveaux chevaliers et pour que tous renouvellent leur consécration.

Les statuts de la M.I. conseillent la récitation quotidienne de la prière jaculatoire de la M.I. Ils conseillent aussi les moyens d'apostolat et recommandent surtout la propagation de la médaille miraculeuse.

Un « Coin M.I. », sorte de présentoir, sera placé dans chaque table de presse. On y trouvera des livres sur la spiritualité de la M.I. à emprunter ; mais aussi ses mêmes livres, des tracts, des cartes et images pieuses, des médailles miraculeuses en libre service pour l'apostolat. Les chevaliers y trouveront aussi la revue trimestrielle « Le Chevalier de l'Immaculée » et la Lettre du Père Directeur. Tout y est gratuit ! Le Coin M.I. est toutefois muni d'un tronc pour recevoir les dons qui permettront l'édition ou la réédition de documents pour l'apostolat de la Milice de l'Immaculée.

#### L'IMMACULÉE, NOTRE ESPÉRANCE !

Pour nous préserver du défaitisme face aux apparentes victoires du monde et du démon ;

Pour nous préserver de l'individualisme ambiant, adepte du libre-service à moindre effort ;

Pour que le plus grand nombre de fidèles et en particulier les jeunes générations (qui ont tout reçu)



se lèvent avec ardeur pour poursuivre et maintenir, avec leurs prêtres, les œuvres de la Tradition ;

Parce que l'apostolat de la Fraternité Saint-Pie X est difficile dans l'est de la France, tributaire de certaines données sociales : coût de la vie, immigration, baisse de certaines activités professionnelles ;

Parce que de plus en plus vos prêtres rencontrent des âmes complètement désorientées, de plus en plus non-baptisées et sans racine catholique, preuve qu'il y en a certainement un bien plus grand nombre qui demeurent dans l'oubli parce qu'on ne va pas à elles avec la médaille miraculeuse ;

Parce que la Très Sainte Vierge Marie veut, comme son divin Fils, sauver tous les hommes ;

J'attends la participation de TOUS les fidèles ! Que nos chapelles soient archipleines, samedi 16 mars, le matin à Cravanche, l'après-midi à Mulhouse et dimanche 17 mars à Colmar !

L'Immaculée est notre espérance !

ENEZ TOUS !

L'IMMACULEE VOUS ATTEND ! ■

## STATUTS ORIGINELS DE LA M.I.

### I. But :

Chercher la conversion des pécheurs, hérétiques, schismatiques, juifs, etc., et spécialement des francs-maçons ; et la sanctification de tous sous la protection et par la médiation de la Vierge Immaculée.

### II. Conditions :

1. Consécration totale de soi-même à la Bienheureuses Vierge Marie Immaculée, comme instrument dans ses mains immaculées.

2. Porter la Médaille miraculeuse.

### III. Moyens :

1. Si possible, au moins une fois par jour, réciter l'invocation jaculatoire : « Ô Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à Vous et pour tous ceux qui ne recourent pas à Vous, spécialement pour les francs-maçons ».

2. Utiliser, toujours pour la conversion et la sanctification des âmes, tous les autres moyens légitimes dans la mesure du possible, selon la diversité des

états de vie, conditions et circonstances de chacun, et cela avec zèle et prudence. La propagation de la médaille miraculeuse est toutefois particulièrement recommandée.

**N.B. :** Ces moyens ne sont indiqués qu'à titre de conseil, et non de précepte. Aucun d'entre eux n'oblige donc sous peine de péché, même véniel. Notre motivation principale consiste en ceci : Que le plus grand nombre d'âmes s'unissent au Sacré-Cœur de Jésus, par la médiation de l'Immaculée.

### ACTE DE CONSÉCRATION À L'IMMACULÉE



IMMACULEE, Reine du ciel et de la terre, refuge des pécheurs et notre Mère qui nous aime tant et à qui Dieu a confié l'entière du royaume de la miséricorde !

Moi, N.P., indigne pécheur, je me jette à Vos pieds et Vous supplie de tout mon cœur : daignez m'accepter complètement et entièrement comme Votre possession et Votre propriété. Faites de moi ce que bon Vous semble, avec les facultés de mon âme et de mon corps, avec ma vie entière, avec ma mort et mon éternité.

Disposez de moi comme Vous jugerez bon de le faire, afin de réaliser ce qu'il est dit de Vous : « Elle écrasera la tête du serpent » ainsi que : « Vous seule vaincrez les hérésies dans le monde entier. »

Faites de moi un instrument dans Vos mains immaculées et miséricordieuses afin de Vous servir, afin d'augmenter Votre honneur auprès de tant d'âmes tièdes qui se sont égarées loin de la foi, et ainsi d'étendre le Royaume du Sacré-Cœur de Jésus. Car quel que soit l'endroit où Vous entrez, Vous implorez la grâce de conversion et de sanctification, car toutes les grâces viennent à nous du Sacré-Cœur de Jésus uniquement à travers Vos mains.

*Accordez-moi de Vous louer, Ô Bienheureuse Vierge Marie,*

*Donnez-moi la force d'affronter Vos ennemis.*

### Oraison jaculatoire de la M.I.

Ô Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à Vous et pour tous ceux qui ne recourent pas à Vous, spécialement pour les francs-maçons !

# Mars 2019

**PRIEURE MARIE-REINE**  
195, rue de Bâle  
F-68100 MULHOUSE  
Tél : 03 89 44 66 93  
Courriel : 68p.mulhouse@fsspx.fr

**CHAPELLE N-D DE LA  
SAINTE-ESPERANCE**  
37, Rue Pasteur  
F-90300 CRAVANCHE

**ORATOIRE SAINT-JOSEPH**  
22, rue Ampère  
F-68000 COLMAR

**M. l'abbé Anthony Romanens, 06 82 64 82 16**

**M. l'abbé Louis-Marie Carlhian, 06 12 87 41 21**

## Récitation des litanies de saint Joseph à la fin du chapelet

<b>Ve 1<sup>er</sup></b>	Férie (IV <sup>e</sup> cl.)	<b>1<sup>er</sup> vendredi du mois</b>	<b>Pas de Messe</b>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue du Sacré-Cœur 19h15 Heure-Sainte avec chapelet, confessions		
<b>Sa 2</b>	De la Sainte Vierge au samedi (IV <sup>e</sup> cl.) <b>1<sup>er</sup> samedi du mois</b>	17h00 Rosaire, confessions 18h00 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie pour les défunts du Prieuré 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction		17h30 Rosaire, confessions 18h30 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction		
<b>Di 3</b>	Dimanche de la Quinquagésime (II <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions <b>Pas de Vêpres</b>	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe <b>15h30</b> Exposition du Saint-Sacrement <b>17h30</b> Chapelet et bénédiction	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe <b>15h30</b> Exposition du Saint-Sacrement <b>17h30</b> Chapelet et bénédiction		
<b>Lu 4</b>	Saint Casimir, Confesseur (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Lucius, Pape et Martyr	15h30 Exposition du Saint-Sacrement 17h45 Chapelet et bénédiction 18h30 Messe lue				
<b>Ma 5</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) <i>Strasbourg : Saint Fridolin, Abbé (III<sup>e</sup> cl.)</i>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue				
<b>Me 6</b>	Mercredi des Cendres (I <sup>e</sup> cl.) <b>Jeûne et abstinence</b>	15h00 Catéchisme 18h00 Chapelet <b>18h30 Bénédiction et imposition des Cendres suivies de la Messe chantée</b>	<b>Pas de catéchisme Pas de messe</b>	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet <b>18h30 Bénédiction et imposition des Cendres suivies de la Messe chantée pour les défunts de l'Oratoire</b>		
<b>Je 7</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Thomas d'Aquin, Conf. et Doct.	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue				
<b>Ve 8</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Jean de Dieu, Confesseur	18h00 Chemin de Croix 18h30 Messe lue				
<b>Sa 9</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Sainte Françoise Romaine, Veuve	<b>6h30</b> Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue pour les vocations sacerdotales et religieuses		
<b>Di 10</b>	1 <sup>er</sup> dimanche de Carême (I <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe <b>M. l'abbé Romanens</b>	<b>Vente de gâteaux pour les pèlerinages (+ apéritif à Colmar)</b>	
<b>Lu 11</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue				
<b>Ma 12</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Grégoire le Grand, Pape et Docteur	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue				
<b>Me 13</b>	Des Quatre-Temps (II <sup>e</sup> cl.) <b>Abstinence ; Jeûne recommandés</b>	15h00 Catéchisme	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		

<b>Je 14</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
<b>Ve 15</b>	Des Quatre-Temps (II <sup>e</sup> cl.) <b>Abstinence ; Jeûne recommandé</b>	18h00 Chemin de Croix 18h30 Messe lue			
<b>Récollecion du Tiers-Ordre de la Fraternité Saint-Pie X à l'Etoile du Matin</b>					
<b>Sa 16</b>	Des Quatre-Temps (II <sup>e</sup> cl.) <b>Jeûne et abstinence recommandés</b>	<b>14h30 - 16h30 Lancement de la Milice de l'Immaculée (voir tract)</b>	<b>9h30-12h30 Lancement de la Milice de l'Immaculée (voir tract)</b>	<b>9h30-12h30 Lancement de la Milice de l'Immaculée (voir tract)</b>	<b>14h30-16h30 Lancement de la Milice de l'Immaculée (voir tract)</b>
<b>Di 17</b>	2 <sup>ème</sup> dimanche de Carême (I <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe	<b>Réunion de la JTC : Messe, conférence, repas</b> <b>Suivi du lancement de la Milice de l'Immaculée jusqu'à 14h30 (voir tract)</b>
<b>Lu 18</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Cyrille, Ev. de Jérusalem et Doct.	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
<b>Ma 19</b>	Saint Joseph, Epoux de la Très Sainte Vierge et patron de l'Eglise universelle (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			18h00 Chapelet 18h30 Messe chantée et Salut du Saint-Sacrement
<b>Me 20</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	15h00 Catéchisme	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Je 21</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Benoît, Abbé	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
<b>Ve 22</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) <b>Abstinence ; jeûne recommandé</b>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
<b>Sa 23</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	7h15 Messe lue			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue ( <i>Confessions : A. Romanens</i> ) <b>19h30 Cercle Saint Pie X</b>
<b>Di 24</b>	3 <sup>ème</sup> dimanche de Carême (I <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe, pas de confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe	
<b>Lu 25</b>	Annonciation de la Très Sainte Vierge Marie (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe chantée et Salut du Saint-Sacrement	<b>Pas de messe</b>		18h00 Chapelet 18h30 Messe chantée et Salut du Saint-Sacrement
<b>Ma 26</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
<b>Me 27</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Jean Damascène, Conf. et Doct.	15h00 Catéchisme	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Je 28</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Jean Capistran, Confesseur	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
<b>Ve 29</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) <b>Abstinence ; jeûne recommandé</b>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
<b>Sa 30</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)				18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>ATTENTION - Passage à l'heure d'été : avancer les montres d'une heure - ATTENTION</b>					
<b>Di 31</b>	4 <sup>ème</sup> dimanche de Carême, <i>Laetare</i> (I <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe		9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe, chantée par l'école « Etoile du Matin » de Bitche
<b>Quête annuelle pour l'école du Prieuré à Mulhouse</b>					

## La Milice de l'Immaculée

Extraits de la brochure de présentation de la  
*Militia Immaculatæ*



### AUX ORIGINES DE LA M.I.

L'ANNEE 1917 ne fut pas uniquement l'année de la Révolution d'Octobre en Russie mais aussi celle, à Fatima, des apparitions de Notre-Dame ! A Rome la franc-maçonnerie célébrait son 200<sup>ème</sup> anniversaire — où que l'on jeta le regard l'on pouvait voir des drapeaux et des affiches dépeignant Saint Michel Archange vaincu et piétiné par Lucifer. De longues processions traversaient la Cité Eternelle en direction de la place Saint Pierre. Les processionnaires chantaient des chansons blasphématoires et portaient des bannières exhibant des slogans tels que : « Satan régnera au Vatican et le pape sera son serviteur. »

Il se trouve qu'au même moment, un jeune franciscain polonais était à Rome : Frère Maximilien Marie Kolbe, étudiant en théologie à l'université grégorienne. Il était forcé d'être témoin de ces menaçantes démonstrations. « Est-il possible, se demanda le jeune religieux, qu'en présence d'une telle activité déployée par les ennemis de l'Église de Dieu, il nous soit permis de rester oisifs ? Après tout, n'avons-nous pas d'armes bien plus puissantes ? Ne pouvons-nous pas compter sur le Ciel et en particulier sur l'Immaculée ? » Le jeune frère religieux médita les saintes écritures, les pères de l'Église, les enseignements des grands saints mariaux comme, par exemple, ceux de saint Louis-Marie Grignon de Montfort ; il médita également le dogme de l'Immaculée Conception, ainsi que le sens des apparitions de Notre-Dame à Lourdes. En effet, toutes ces vérités et ces mystères n'ont pas seulement une signification spirituelle très élevée mais sont aussi porteurs d'une dimension extrêmement pratique en raison de leur pertinence sociale. « La Vierge sans tache, victorieuse de toutes les hérésies, ne reculera pas devant l'ennemi qui relève la tête devant Elle. Lorsqu'Elle trouvera de fidèles

serviteurs obéissant à ses ordres, Elle remportera de nouvelles victoires, bien plus grandes que ce que nous pouvons imaginer. »

En 1917, Rome célébrait également un autre anniversaire, celui d'une victoire pour l'Immaculée : la conversion instantanée d'Alphonse Ratisbonne, un juif, qui eut lieu en 1842, obtenue par les grâces octroyées par la médaille miraculeuse. Cette coïncidence donna à frère Maximilien l'idée d'une chevalerie de l'Immaculée. Son emblème serait la médaille miraculeuse. Trois jours après le miracle du soleil à Fatima, le 16 octobre 1917, Frère Maximilien, avec la permission de son supérieur et à genoux devant l'autel de Notre-Dame dans la chapelle du Collège Séraphique de Rome, fonda avec six confrères la *Militia Immaculatæ*.

### DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE DE LA MILITIA IMMACULATÆ

Un an après sa création, la M.I. reçut une bénédiction apostolique du pape Benoît XV. Le 2 janvier 1922 elle fut reconnue par le pape Pie XI comme association pieuse (*Pia Unio*) et en 1927 elle fut élevée à la dignité de *Unio Primaria*, ce qui signifie que la M.I. était habilitée à ouvrir des branches n'importe où.

Depuis lors la M.I. a essaimé de par le monde d'une manière indiscutablement miraculeuse. En 1927 le Père Maximilien fonda Niepokalanow (La Cité de l'Immaculée), afin de mettre en pratique l'idéal du troisième degré de la M.I. Une petite cité s'éleva sur un bout de terre agricole. Douze ans après sa fondation, elle comptait 762 frères religieux dévoués avec le plus grand zèle à l'apostolat marial sous toutes ses formes, en particulier sous sa forme de la presse catholique. Parmi les onze périodiques publiés se trouvaient un quotidien (qui, en 1939, comptait 250 000 abonnés) et surtout un magazine mensuel, *Chevalier de l'Immaculée*, qui avait un volume de publication de près d'un million pour son édition polonaise. Ce magazine était publié en de nombreuses langues, comme le japonais, et en latin également, pour le clergé.

En 1930, le Père Kolbe fonda une deuxième « Cité de l'Immaculée » à Nagasaki, au Japon, qui fut miraculeusement épargnée par le bombardement atomique de la ville en 1945. Au début des années 1960, la M.I. comptait 500 filiales sur les cinq continents et était forte de plus de trois millions de membres.

### LA M.I. APRÈS LE CONCILE

La révolution engendrée par le second concile de Vatican n'épargna pas la M.I. et y introduisit de radicaux changements :

### 1. Le nom

Ils commencèrent par remplacer le trop militant nom de Milice (chevalerie) par « Mission de l'Immaculée », afin de mieux correspondre aux principes de liberté religieuse et de pacifisme conciliaire. Rapidement après les statuts furent adaptés à l'esprit du concile. Les citations des nouveaux statuts sont extraites exclusivement de textes conciliaires et des écrits des papes Paul VI et Jean-Paul II, accompagnées par quelques citations de saint Maximilien.

### 2. Le but

Ces statuts modifiés font état d'un objectif complètement nouveau pour la M.I. Il n'y est même plus fait état de la conversion des francs-maçons, des hérétiques, etc. Même la prière jaculatoire de la M.I., « *O Marie conçue sans péché...* » fut amputée de sa partie finale, ajoutée par le fondateur : « *et pour tous ceux qui n'ont pas recours à Vous, en particulier les francs-maçons* ». La conversion des âmes, le combat contre l'erreur et les efforts pour ramener les catholiques égarés dans le giron de notre sainte mère l'Église ont également disparus des statuts. Plus un seul mot concernant Satan, le grand ennemi de l'Immaculée et des âmes, n'y figure et, très logiquement, plus aucune mention n'est faite de la rédemption des âmes, qui doivent être arrachées des mâchoires de l'enfer à tout prix.

### 3. L'essence

Quant à l'essence de la M.I., il y est toujours fait état de la consécration totale à l'Immaculée, mais les implications concrètes de cette consécration ont été radicalement modifiées. Pas un mot sur l'obéissance à la volonté de l'Immaculée ; au lieu de l'apostolat de propagation de la vraie foi, l'on insiste maintenant sur des activités créées pour promouvoir la dignité de la personne humaine et pour protéger la vie humaine.

### 4. La Mère de Dieu n'est plus présentée que comme un exemple et un modèle à imiter

D'un autre côté, les nouveaux statuts restent silencieux sur ce que saint Maximilien appelle « *l'application pratique du dogme de l'Immaculée Conception* », soit son rôle actif de Médiatrice de toutes les grâces (une vérité qui, depuis Vatican II, a été réduite à une opinion dont l'on peut débattre), en particulier des grâces de conversion et de sanctification. Ainsi, ce que le fondateur considérait comme le socle fondateur de son projet est renié. « *Tous les travaux de la M.I. sont basés sur la vérité que Marie est la Médiatrice de toutes les grâces. S'il n'en était pas ainsi, alors nos travaux et*



*nos efforts seraient dénués de sens.* » (Conférence du 6 juin 1933.)

### LA RÉSURRECTION DE LA M.I. AU SEIN DE LA TRADITION CATHOLIQUE

La M.I. a été ressuscitée dans son esprit et en conformité avec le texte de ses statuts originaux le 6 mai 2000, par le supérieur de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X en Pologne, avec la permission de son Supérieur Général, Mgr Bernard Fellay, en respectant les principes de la juridiction de suppléance. En France, le développement de la M.I. fut confié à l'ordre traditionaliste des Frères Capucins de Morgon. En février 2002 le Supérieur Général écrivit une lettre aux membres de la Fraternité Sacerdotale : « Je vous encourage fortement à prendre part à cette merveilleuse et très apostolique initiative et à la propager. Nous considérons qu'elle est à la fois en conformité totale au message de Fatima ainsi qu'à la pieuse dévotion envers la Vierge Marie que nos statuts réclament de nous. » ■

*Note : M. l'abbé Karl Stehlin, actuel supérieur du district des Pays de l'Est de la FSSPX, est directeur mondial de la M.I. En 2017, M. l'abbé Guy Castelain, membre de la FSSPX et responsable de la Confrérie Marie Reine des Cœurs, a été nommé modérateur national de la M.I. en France.*

**ACTIVITÉS A PRÉVOIR***(mises à jour : en italique)***Catéchisme des enfants****> Mulhouse**

Mars : 6, 13, 20 et 27

Avril : 3 et 24

Mai : 1, 15, 22 et 29

*Juin : 5, 12, 19 et 26***> Colmar**

Mars : 6, 13, 20 et 27

Avril : 3 et 24

Mai : 1, 15, 22 et 29

*Juin : 5, 12, 19 et 26***> Cravanche**

Mars : 13, 20 et 27

Avril : 3 et 24

Mai : 1, 15, 22 et 29

*Juin : 5, 12, 19 et 26***Croisade Eucharistique****> Colmar**

Dimanche 17 mars (Milice Imm.)

Samedi 13 avril à 15h30

**Cercle Saint-Pie X****> Colmar**

Samedi 23 mars à 19h30

Samedi 13 avril à 19h30

**JTC à Colmar****> Samedi 16 mars** : réunion**> Dimanche 17 mars** : Milice de l'Immaculée**> Samedi 6 avril** : réunion**Ventes de gâteaux pour les pèlerinages****> Dimanche 10 mars****> Dimanche 28 avril****> Dimanche 12 mai****Quêtes spéciales****> Mulhouse**

31 mars : Ecole de Mulhouse

14 avril : Prieuré

5 mai : Séminaires FSSPX

**> Colmar**

31 mars : Ecole de Mulhouse

14 avril : Projet façade

5 mai : Séminaires FSSPX

**> Cravanche**

31 mars : Ecole de Mulhouse

14 avril : Fleurissement

5 mai : Séminaires FSSPX

**Tiers-Ordre de Saint-Pie X****> Récollection à l'Etoile du Matin**

Samedi 16 mars

Samedi 15 juin

**Samedi 16 et dimanche 17 mars****> Pour toutes les chapelles du prieuré** : lancement de la Milice de l'Immaculée (MI), avec la présence de M. l'abbé Stehlin, directeur mondial de la MI.**Dimanche 7 avril****> Dusenbach**

16h00 : Chemin de Croix

**Du dimanche 14 au samedi 20 avril****> Semaine Sainte****Dimanche 5 mai****> Colmar** : Premières Communions**Samedi 18 mai****> Cérémonie des Confirmations à l'Etoile du Matin à 10h****Dimanche 19 mai****> Mulhouse et Cravanche** : Premières Communions**Du samedi 8 au lundi 10 juin****> Pèlerinage de Pentecôte****Dimanche 2 juin****> Fête paroissiale et kermesse de l'école à Mulhouse****Dimanche 23 juin****> Mulhouse et Colmar, 9h30** : solennité de la Fête-Dieu, Grand-Messe et procession**Vendredi 28 juin****> Ecône, 9h00** : Ordinations sacerdotales**Dimanche 7 juillet****> Pèlerinage du doyenné de Strasbourg au Mont Sainte-Odile****RETRAITES SPIRITUELLES****> 4-9 mars** : St-Ignace Dames, Pointet.**> 11-16 mars** : St-Ignace Messieurs, Gastines.**> 11-16 mars** : Prier avec les Psaumes, Le Moulin du Pin.**> 18-21 mars** : Retraite pour les Foyers, Enney.**> 18-21 mars** : St-Ignace Messieurs, Pointet.**> 25-30 mars** : St-Ignace Dames, Gastines.**> 30-31 mars** : Session pour fiancés, Le Moulin du Pin.**> 1<sup>er</sup>-6 avril** : St-Ignace Dames, Pointet.**> 8-13 avril** : St-Ignace Dames, Bitche.**> 8-13 avril** : St-Ignace Messieurs, Gastines.**> 14-20 avril** : St-Ignace Messieurs, Pointet.**> 14-20 avril** : Retraite de Semaine Sainte, Flavigny.**> 15-20 avril** : Retraite de Semaine Sainte, Le Moulin du Pin.**> 6-11 mai** : St-Ignace Dames, Pointet.**> 6-11 mai** : St-Ignace Messieurs, Gastines.**> 6-11 mai** : St-Ignace Messieurs, Bitche.**> 13-18 mai** : Retraite avec Notre-Dame de Fatima, Le Moulin du Pin.**> 20-25 mai** : St-Ignace Messieurs, Pointet.**> 20-25 mai** : St-Ignace Dames, Gastines.**> 3-8 juin** : St-Ignace Dames, Pointet.**> 3-8 juin** : St-Ignace Dames, Enney.**> 17-22 juin** : St-Ignace Dames, Gastines.**> 17-22 juin** : St-Ignace Messieurs, Pointet.**> 17-22 juin** : Retraite Mariale Montfortaine, Le Moulin du Pin.**> 6-11 juillet** : Retraite pour étudiants, Le Moulin du Pin.**> 8-13 juillet** : Retraite Mariale Montfortaine, Ecole Saint-Michel-Garicoïtz.**> 8-13 juillet** : Retraite Franciscaine, Bitche.**> 8-13 juillet** : St-Ignace Dames, Pointet.**> 8-13 juillet** : St-Ignace Messieurs, Gastines.**> 15-20 juillet** : Retraite Mariale Montfortaine, Le Trévoux.**> 15-20 juillet** : Retraite Carmélitaine, Bitche.**> 20-26 juillet** : Retraite de vie chrétienne, Flavigny.**CARNET PAROISSIAL***A été régénérée par l'eau du Baptême***> Zita**, fille de M. et Mme Aloyse Lauffenburger, le 16 février 2019 à Colmar, née le 12 février 2019.*Nous prions pour nos défunts du mois de mars***À Mulhouse**

M. Benoît Heyer, † 2001 à 64 ans

M. Gérard Jaillet, † 2006 à 74 ans

Mme Odile Cartier, † 2018 à 94 ans

**À Colmar**

M. Claude Laplatte, † 1991 à 84 ans

Mme Marie-Madeleine Henry, † 1991 à 80 ans

M. Lucien Karcher, † 1991 à 83 ans

M. Joseph Kaestle, † 1992 à 77 ans

M. Lucien Knittel, † 1994 à 64 ans

M. Pierre Aubert, † 2002 à 82 ans

Mme Geneviève Descours, † 2005 à 78 ans

M. Léon Wissler, † 2015 à 88 ans

**À Cravanche**

Mme Jeannine Fluckiger,

† 2006 à 72 ans

Mme Marie-Louise Armansin,

† 2008 à 88 ans

**INTENTIONS DU MOIS****Croisade Eucharistique :****> La dévotion à Saint Joseph****Rosaire Vivant :****> Pour les familles chrétiennes****VOTRE AIDE... MERCI !****Vente de gâteaux (Février)**Solde caisse pélé : **2438 €**

Mulhouse : + 110 €

Colmar : + 170 €

Cravanche : + 160 €

Nouveau solde : **2878 €****Quête mensuelle (Janvier)**Mulhouse : **341 €** (Prieuré)Colmar : **422 €** (projet façade)Cravanche : **142 €** (fleurs)**CONFESSIONS****À Mulhouse****> Le dimanche** : voir calendrier**> En semaine** : sur demande après les Messes ou sur rendez-vous**À Colmar****> Le dimanche** : une heure avant la Grand-Messe**> En semaine** : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après**À Cravanche****> 1/2 heure** avant toutes les Messes**HONORAIRES****Messe** : 17 €**Neuvaine** : 170 €**Trentain** : 680 €